

Groupe PTF

Recommandations pour l'appui
des PTF à la mise en œuvre de la
feuille de route:

Défis et les gaps identifiés

Cadre légal: Loi 2015-31

- Le cadre légal est approprié, ce qui pose problème c'est au niveau pratique
- Renforcer les moyens de fonctionnement et équipements pour les magistrats
- Formation et vulgarisation de l'ensemble des acteurs: magistrats, forces de sécurité, communes, société civile, public cible, etc.
- Appuyer l'élaboration des textes d'application, l'adaptation des procédures pénales et les mesures d'accompagnement de la Loi
- Assurer les moyens d'accompagnement pour la protection et réparation des victimes, par exemple des structures d'accueil pour l'assistance des victimes, la mise en place d'un fonds national d'indemnisation des victimes, etc.
- Prendre en compte les principes généraux de justice pour les enfants, et des mesures spécifiques (Ordonnance de protection pénale de l'enfant) ainsi que la dimension genre le traitement des cas par les tribunaux spéciaux

Les politiques et stratégies en lien avec la feuille de route

- La SCAPP sert de cadre de référence et a pris en compte toutes les recommandations de la feuille de route
- UNDAF doit intégrer les éléments identifiés en lien avec la valeur ajouté du SNU
- Intégration de la Stratégie Nationale d'Accès à la Justice SNAJ, la Stratégie Nationale de Protection Sociale SNPS, la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant, le Plan National de contre le travail des enfants, etc. dans la mise en œuvre des recommandations de la feuille de route
- Appui financier pour la mise en œuvre de la feuille de route

Mise en œuvre de la feuille de route

- Renforcer la coordination entre les PTF en matière de lutte contre l'esclavage et ses séquelles et en lien avec la coordination interministérielle
- Renforcer les mécanismes existants de coordination, suivi et évaluation de la mise en œuvre de la feuille de route
- Intégration des réseaux des maires dans ce mécanisme
- Renforcer le comité technique interministériel chargé de la coordination de la mise en œuvre de la feuille de route
- Au niveau des régions, utiliser et renforcer les mécanismes de coordination au niveau de l'administration territoriale et des communes : Conseil Communal, CODEP et CRD ainsi que les systèmes de protection communaux et régionaux

Sensibilisation / communication

- Contribuer à l'élaboration d'un plan de communication bien établi et accordé avec les différents intervenants en spécifiant cibles / destinataires, messages clés
- Allouer des moyens à la hauteur des besoins de communication et sensibilisation
- Mettre l'accent sur l'éducation en mettant en contribution les structures spécialisées (TADAMOUN, MEN, ...)
- Formation des médias locaux
- Utilisation accrue des radios et médias locaux et régionaux
- Mise en place des relais au niveau local
- Cibler toutes les composantes de la société

Ciblage des victimes / mesures de discrimination positive

- En milieu urbain: ciblage des groupes vulnérables, jeunes, femmes, enfants, handicapés, etc. en fonction des interventions spécifiques
- Stratégie en milieu rural: stratégie mobile des activités (communication, état civil, formation, etc.) pour atteindre les adwabas / zones plus reculées / vulnérables
- Victimes identifiés par la justice: application de la Loi avec toutes les mesures d'accompagnement qu'il faut pour la protection, réparation et réinsertion des victimes
- Etat civil: enregistrement des enfants par une stratégie mobile adoptant des mesures spéciales pour remplir les conditions des procédures

Réinsertion économique

- Diversification et délocalisation de l'offre de formation professionnelle (stratégie mobile)
- Adaptation de l'offre de formation au cible: certificat de compétences, formation qualifiante de courte durée adapté aux besoins concrets des jeunes non scolarisés ou déscolarisés, etc.
- Mise en place des lignes de crédit au profit de ces populations (AGR), accompagnés de l'éducation financière
- Valorisation des produits locaux à travers la formation

Société civile:

- Renforcement de capacités des OSC en matière de lutte contre l'esclavage
- Soutien financier des OSC dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route
- Formation des para juristes pour une sensibilisation et un accès accru à la justice des populations et la pérennisation des efforts de la sensibilisation
- Mettre en place un comité de suivi composé d'acteurs non étatiques (Société Civile et Syndicats) au niveau de la plateforme des acteurs non étatiques.